EUR/45A6/1

Propositions européennes concernant la réorganisation des commissions d'études de l'UIT-T

| CE de l'UIT-T actuelle | Action proposée | Description | Motifs | Nouvelle structure de la CE (principaux domaines) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| GCNT | NOC |  |  | GCNT dans sa forme actuelle |
| Revcom | SUP |  | Le GCNT a proposé de supprimer la Résolution 82 |  |
| CE 2 | MOD | • Maintien des Q1, 2 et 3/2 (numérotage, nommage, adressage, routage et fourniture des services)  • Transfert de la Q4 (facteurs humains) à la CE 16  • Transfert des responsabilités du GT 2/2 (gestion des télécommunications et exploitation des réseaux et des services au titre des Q5, Q6 et Q7) à la CE 13 | • Efficacité accrue  • Commission d'études directrice reserrée, avec des responsabilités ciblées pour appuyer d'autres activités | CE 2 chargée du numérotage, du nommage, de l'adressage, de l'identification, du routage et de la fourniture des services |
| CE 3 | NOC |  |  | CE 3 chargée des principes de tarification et de comptabilité applicables aux télécommunications internationales ainsi que des questions connexes de politique générale et d'économie |
| CE 5 | NOC |  |  | CE 5 chargée des travaux sur l'environnement et les changements climatiques |
| CE 9 | SUP | • Transfert des Q2/9 (qualité de service de bout en bout) et 12/9 (qualité audiovisuelle) à la CE 12  • Transfert des autres Questions à la CE 15 | • Mettre à profit les synergies naturelles entre les responsabilités de la CE 9 et celles de la CE 15  • La CE 12 est chargée des travaux sur la qualité de service | Suppression de la CE 9 |
| CE 11 | SUP | • Transfert des Q10, 11 et 15/11 (tests) à la CE 12  • Transfert de la Q12/11 (tests IoT) à la CE 20  • Transfert des autres Questions (exigences et protocole de signalisation pour les réseaux émergents, réseaux pilotés par logiciel (SDN) et commande des ressources, rattachement et réseaux de services) à la CE 13 | • Certaines Questions confiées à la CE 13 et à la CE 11 ont déjà été transférées à la CE 20 pendant la présente période d'études | Suppression de la CE 11 |
| CE 12 | MOD | • Ajout des Q10, 11 et 15/11 (tests)  • Ajout des Q2/9 (qualité de service de bout en bout) et Q12/9 (qualité audiovisuelle) | • Responsabilités et activités analogues | CE 12 chargée de la qualité de fonctionnement, de la qualité de service et de la qualité d'expérience |
| CE 13 | MOD | • Ajout des Questions confiées auparavant à la CE 11 (exigences et protocole de signalisation pour les réseaux émergents, réseaux pilotés par logiciel (SDN) et commande des ressources, rattachement et réseaux de services) à l'exception des Q10, 11, 12 et 15/11  • Ajout des responsabilités du GT 2/2 (gestion des télécommunications et exploitation des réseaux et des services) | • Les travaux menés par la CE 11 sur les protocoles et ceux menés par la CE 13 sur les réseaux futurs sont logiquement regroupés et confiés à une seule commission d'études  • Les travaux de la CE 13 portent également sur les mégadonnées | CE 13 chargée des réseaux futurs |
| CE 15 | MOD | Fusion avec une partie de la CE 9 (transport du signal vidéo, terminaux et applications câblés) | • Mettre à profit les synergies naturelles entre les responsabilités de la CE 9 et celles de la CE 15 | CE 15 chargée des aspects transport pour tous les réseaux et toutes les technologies optiques |
| CE 16 | MOD | Ajout de la Q4/2 (facteurs humains) | • Chevauchement et travaux analogues | CE 16 chargée des travaux sur le multimédia et les facteurs humains |
| CE 17 | NOC |  |  | CE 17 chargée des travaux sur la sécurité |
| CE 20 | MOD | Ajout de la Q12/11 (tests IoT) | • Domaines de responsabilités analogues et chevauchement des questions traitées | CE 20 chargée des travaux sur l'Internet des objets et les villes intelligentes |